

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4445

commission principale : finances et institutions

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Construction d'une déchetterie dans le secteur de Mions-Corbas - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Forissier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Hugué, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Laï, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Pallega, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Frieh), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4445**

commission principale : finances et institutions

commune (s) :

objet : **Construction d'une déchetterie dans le secteur de Mions-Corbas - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 1990-1487 en date du 29 octobre 1990, le conseil de Communauté a défini un programme d'implantation de vingt déchetteries pour couvrir les besoins de la Communauté urbaine. Quinze déchetteries de ce programme sont aujourd'hui ouvertes au public, dont deux dans le secteur sud-est à Saint Priest et Vénissieux.

La déchetterie située à Saint Priest est désormais saturée. Elle fait l'objet d'un projet de réhabilitation et d'extension qui va améliorer le tri et la sécurité sur le site mais ne permettra pas de répondre aux besoins de ce secteur à fort taux d'habitat pavillonnaire. C'est pourquoi, la direction de la propreté envisage de construire une déchetterie dans le secteur de Mions-Corbas afin de desservir ces deux communes et alléger la déchetterie de Saint Priest.

Le terrain retenu par la commune de Mions et la Communauté urbaine est situé à la sortie de l'autoroute A 46 sud, entre le boulevard des Nations, la rue des Corbèges et le giratoire. Il comprend :

- une partie des parcelles AC 409 et AB 150, incluses dans la ZAC Pierre Blanche, pour une surface d'environ 3 700 mètres carrés appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (Serl),
- une partie de la parcelle AW 68 située sur la commune de Corbas, propriété de la Communauté urbaine.

La superficie totale serait d'environ 5 000 mètres carrés et le coût global du foncier est estimé à 260 000 € frais compris.

Le projet prévoit la réalisation :

- de dix quais de déchargement,
- de zones d'accueil de containers spécifiques,
- de locaux nécessaires à la gestion de la déchetterie,
- des voies d'accès et de circulation, tant pour les usagers que pour les véhicules de l'exploitant,
- d'aménagements de la voie publique permettant un accès sécurisé à la déchetterie ainsi que le branchement aux différents réseaux publics.

Sur la base de l'étude de faisabilité, le coût du projet est évalué à 1 550 000 € TTC soit, avec le foncier, un coût d'opération estimé à environ 1 810 000 € toutes dépenses confondues.

Compte tenu des cadrages financiers d'autorisation de programme et de l'état d'avancement du dossier de construction, il est proposé d'individualiser partiellement l'autorisation de programme AP 08 écologie urbaine à hauteur de 500 000 € pour faire face aux premières dépenses liées au foncier et aux études.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements. Au titre de cette opération, il est demandé la validation du programme de travaux et l'individualisation partielle de l'autorisation de programme AP 08 écologie urbaine pour un montant de 500 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens le 10 septembre 2007 et du Bureau le 17 septembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de construction d'une déchetterie dans le secteur de Mions-Corbas.

2° - Autorise l'individualisation partielle de l'autorisation de programme AP 08 écologie urbaine en vue de la construction d'une déchetterie dans le secteur de Mions-Corbas pour un montant de 500 000 € TTC en dépenses - opération à créer. Les crédits de paiement seront inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section d'investissement, selon l'échéancier suivant :

- 2007 : 400 000 €
- 2008 : 100 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,